

**S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS,  
PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN**

8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS

Tel : 02.37.47.28.85 Fax : 02.37.47.24.66. Email : [mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr](mailto:mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL  
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni ***le mercredi 20 mai 2015 à 20 heures 00***, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. Benoist MOREAU, Président.

Présents : M. CHARPENTIER Patrick, M AME Serge, M. DURAND Guillaume, M. MOREAU Benoist, M. DEL PESO David, M ROZAIRE Pascal, M ROULLEE Alain, M. CHABOCHE Fabrice, Mme FICHOU Aurélie, M. FOUQUÉ Jacques, Mme CHARPENTIER Virginie, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, M. HY Jean-Louis, Mme LE TALLEC Marie.

Absents : Mme AUBERT Laetitia

Secrétaire de séance : Mme LE TALLEC Marie

En présence des représentants de la Communauté de Communes, M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER, Directeur Général des Services et M. Bernard GOUIN, Vice-président en charge de l'enfance.

Le conseil Syndical,

Après avoir eu une discussion sur les nouveaux rythmes scolaires suite au compte rendu de la Commission enfance communautaire du 28/04/2015, décide de former un comité de pilotage chargé par le SIRP de travailler sur les spécificités de son territoire afin de préparer au mieux les TAP aux besoins de l'enfant dans le cadre d'un PEDT qui sera composé de :

- 5 membres du SIRP + le Président
- 1 élu de la Communauté de communes
- 3 représentants des parents d'élèves
- 1 membre du personnel petite enfance de la Communauté de communes
- 1 ATSEM du SIRP
- 1 enseignant

Le Conseil syndical décide d'engager une convention de PEDT suite à la proposition d'un groupe de parents de la commission TAL. Ce projet a été présenté par Fabrice CHABOCHE. La signature de la convention ne présage pas de la mise en place effective de ce projet en septembre 2015. A ce jour, des incertitudes existent sur la faisabilité ainsi que le financement qui doit être accepté par la Communauté de communes. Fabrice CHABOCHE doit se rapprocher des services de la Préfecture. Monsieur Bernard GOUIN Vice-président de la Communauté de communes en charge de l'enfance est favorable à l'étude de cette mise en place.

Les effectifs scolaires pour l'année 2015-2016 (182 élèves prévus) sont présentés au Conseil ainsi que pour les années suivantes qui semblent indiquer une stagnation.

Le Conseil syndical apporte quelques modifications aux règlements de transport scolaire et de cantine pour leurs transmissions aux parents avant la fin de l'année scolaire. Il prévoit également en début d'année de faire une note d'information concernant les intempéries ou pour tout autre empêchement pour le transport scolaire.

Suite à l'avis favorable du Centre de gestion du projet fixant les taux d'avancement de grade à 100%, le Conseil syndical délibère à l'unanimité afin de valider ce projet.

## Questions diverses

Le conseil syndical :

- Est informé de la commission cantine du 8 juin à 17h30
- De la vente de plantes par Am Stram Gram le vendredi 22 juin
- De la réponse du SDEN concernant les absences non remplacées des enseignants
- Du remplacement du chauffeur du car scolaire pendant son arrêt maladie
- Est avisé du conseil d'école du 2 juin à 18h00
- Est informé de l'avancement de l'étude concernant le scolaire par la Communauté de communes
- Du projet de convention avec la Communauté de communes pour la surveillance garderie et cantine (2 personnes).
- Doit relancer la Communauté de communes pour le remboursement des frais engagés par le SIRP pour le mercredi.

Le Président,

Benoist MOREAU.